



## **CAPGEMINI**

Société Européenne au capital de 1 350 278 696 euros

Siège social à : Paris (17ème) 11, rue de Tilsitt

330 703 844 RCS Paris

Paris, le 26 mars 2021.

### **Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2021**

#### **Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents relatifs à l'Assemblée Générale**

Dans le contexte persistant de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19 et conformément aux mesures d'urgence adoptées par le Gouvernement pour freiner la propagation du Covid-19, **l'Assemblée Générale mixte du jeudi 20 mai 2021** (ci-après l'« Assemblée Générale ») **se tiendra à huis clos**, hors la présence physique de ses actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, au Studio Canal+, situé au 5-13 Boulevard de la République, 92100 Boulogne Billancourt.

En effet, à la date de la présente publication, des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires font obstacle à la présence physique de ses membres à l'Assemblée Générale.

Dans ces conditions, les actionnaires pourront **exercer leur droit de vote ou donner pouvoir au Président ou à un tiers uniquement à distance et préalablement** à l'Assemblée Générale. Aucune carte d'admission ne sera délivrée et le vote en direct le jour de l'Assemblée Générale ne sera pas possible. Il ne sera par ailleurs pas possible aux actionnaires de déposer des projets d'amendements ou de nouvelles résolutions durant l'Assemblée Générale.

Le FCPE ESOP Capgemini et Amundi ont été désignés comme scrutateurs.

Afin cependant de favoriser la participation à cet important moment d'échange qu'est l'Assemblée Générale, les actionnaires sont invités à participer à l'Assemblée Générale à distance.

L'Assemblée Générale sera **retransmise en direct le jeudi 20 mai 2021 à 14 heures (heure de Paris)** et sera également disponible en différé sur le site internet de la Société dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires garderont la possibilité de **poser des questions**, en complément du dispositif légal des questions écrites. Ainsi, comme lors d'une assemblée générale classique, un temps sera dédié afin que le Président puisse répondre aux questions ayant suscité le plus d'intérêt dans la limite du temps imparti.

Les actionnaires pourront poser leurs questions,

- **à compter du lundi 17 mai 2021, et jusqu'au mercredi 19 mai 2021**, veille de l'assemblée générale, depuis la page internet de l'assemblée générale : <https://investors.capgemini.com/fr/event/assemblee-generale-2021/>.
- ainsi que **pendant l'Assemblée Générale**, directement depuis l'interface de webcast, accessible depuis la même page.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société pour toute information relative à l'Assemblée Générale : <https://investors.capgemini.com/fr/event/assemblee-generale-2021/>.

Celle-ci sera mise à jour régulièrement pour préciser les modalités définitives de participation à l'Assemblée Générale des actionnaires et/ou pour les adapter aux évolutions législatives et réglementaires qui interviendraient postérieurement à la publication de l'avis de réunion.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à cette Assemblée Générale Mixte a été publié au BALO du 26 mars 2021. Les modalités de participation et de vote figurent dans cet avis, également disponible sur le site internet de la Société (cf. lien ci-dessus).

Les documents préparatoires relatifs à l'Assemblée Générale Mixte seront tenus à la disposition ou communiqués aux actionnaires à compter de ce jour, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Pour toute information, veuillez contacter votre intermédiaire financier ou le service Relations Actionnaires de Capgemini : [actionnaires@capgemini.com](mailto:actionnaires@capgemini.com).